

**Commune de  
La Côte-aux-Fées**

**Séance du Conseil général  
du mardi 28 juin 2022**

\*\*\*\*\*

## Comptes 2021

# RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE LA CÔTE-AUX-FEES

## relatif aux comptes 2021

Monsieur le Président,  
Madame la conseillère générale, Messieurs les conseillers généraux,

Conformément aux dispositions:

de la loi sur les communes, du 24 juin 2014 ;

**de l'article 7.9 du règlement de la commune de La Côte-aux-Fées, du 24 juin 2003 ;**

Nous soumettons à votre approbation les comptes pour l'exercice 2021.

### **INTRODUCTION**

Comme lors de la présentation des comptes 2020 et malgré une gestion stricte des finances communales, nous nous voyons contraints de vous présenter des comptes 2021 déficitaires. Ce résultat est imputé principalement au manque de revenus fiscaux sur les impôts des personnes morales. Les charges liées au centre scolaire sont également une part importante de notre difficulté à équilibrer nos comptes.

Les comptes 2021 vous sont présentés après avoir eu recours à la réserve de politique conjoncturelle étant donné la perte des recettes fiscales.

Le Conseil communal reste toujours très vigilant dans ses dépenses. Seuls des projets qui contribuent au bon développement de notre Commune ainsi que dans ceux permettant de relever les défis imposés par la politique nationale et cantonale sont retenus.

Nous n'apporterons pas de commentaires détaillés sur les comptes 2021 dans ce rapport. Ils ont été directement intégrés au détail du compte de fonctionnement.

### 0. ADMINISTRATION GENERALE

Globalement ce chapitre est conforme à l'établissement du budget 2021, seule une différence sur les non-valeurs liées aux impôts d'un montant supplémentaire de Fr. 18'458.00 peut être constatée. Ce montant est impossible à évaluer de manière plus précise étant donné qu'il est lié aux taxations qui sont inconnues au montant de l'établissement des budgets.

### 1. ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE

Ce chapitre a vu son déficit réduit grâce notamment à une charge moins élevée que prévue pour la part communale au service du feu et une recette plus élevée liée aux dédommagements pour notification de poursuites.

## 2. FORMATION

---

Ce chapitre présente un léger supplément de charges. Au vu des montants des coûts par élève très élevés et les diverses mutations au niveau du contrôle de l'habitant, il est très difficile de pouvoir prévoir ce qui se passe dans une année scolaire. Toutefois, les prévisions 2021 n'ont pas subi de changements significatifs. Dès 2020-2021, nous avons un élève supplémentaire en enseignement spécialisé.

A noter tout de même que les charges liées aux trois cycles représentent un montant de 439'433.20 soit 80 % du montant perçu par l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Les décisions cantonales en matière d'organisation scolaire contribuent grandement aux difficultés financières de notre commune et de la majorité des communes du canton.

## 3. CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET EGLISES

---

Ce chapitre est conforme à l'établissement du budget.

## 4. SANTE

---

La diminution des charges de ce chapitre est principalement en relation avec le service des ambulances qui présente des comptes moins élevés que prévu.

## 5. SECURITE SOCIALE

---

Ce chapitre présente une augmentation de charges due principalement aux subsides LAMal, la part à l'aide sociale et au guichet social du Val-de-Travers. Par contre, la part pour les structures à la petite enfance a présenté des charges moins élevées que prévues.

## 6. TRANSPORTS

---

Dans l'ensemble, on peut estimer que ce chapitre est stable étant donné qu'il peut varier énormément en fonction de la météo. En effet, en fonction de l'hiver, on peut voir augmenter ou diminuer drastiquement les parts de déneigement et d'entretien de routes.

## 7. PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT

---

### **71. Approvisionnement en eau**

Les chapitres 7100 "Approvisionnement en eau – réseau La Côte-aux-Fées », 7106 "Approvisionnement en eau – réseau Mont-des-Verrières », 7200 "Protection des eaux" et 7303 " Déchets des entreprises" doivent s'autofinancer et n'ont donc aucune influence sur le résultat de l'exercice.

Nous constatons que le résultat du compte de l'eau présente un déficit à hauteur de Fr. 32'633.62. Comme le compte au bilan est déficitaire, nous avons dû prévoir un amortissement de la charge au bilan par le compte 35100.00. Le Conseil communal a revu la tarification de l'eau dès 2022.

Le compte de Semver boucle avec un bénéfice de Fr. 94'052.46.

Le Compte de résultat de l'épuration voit apparaître un bénéfice de Fr. 5'188.74.

### **7301 Déchets des ménages**

Il est à relever que la part relative au mandat avec Val-de-Travers pour les déchets est stable par rapport à 2020 et aux prévisions budgétaires.

Le Conseil communal continue sa politique très stricte de gestion des déchets qui contribue au bon résultat de ce chapitre.

Nous vous rappelons que la part de l'impôt qui couvre ce chapitre est actuellement de 20%.

### **8. ECONOMIE PUBLIQUE**

---

Pas de remarques particulières pour ce chapitre.

### **9. FINANCES ET IMPOTS**

---

Nous continuons de faire face à l'importante baisse des revenus fiscaux, à hauteur de Fr. 65'171.--. Dans le compte des impôts « travailleurs frontaliers », nous constatons une baisse au vu du déplacement d'employés du site d'une entreprise de la Côte-aux-Fées sur le site de Buttes. Le compte relatif au bénéfice des personnes morales continue sa chute. En effet, nous constatons l'effet sur plusieurs années comme suit :

<b>2011</b>	Fr. 476'000.00	<b>2016</b>	Fr. 73'000.00		
<b>2012</b>	Fr. 514'000.00	<b>2017</b>	Fr. 54'000.00		
<b>2013</b>	Fr. 350'000.00	<b>2018</b>	Fr. 84'000.00		
<b>2014</b>	Fr. 255'000.00	<b>2019</b>	Fr. 64'500.00		
<b>2015</b>	Fr. 147'000.00	<b>2020</b>	Fr. 29'000.00	<b>2021</b>	Fr. 18'566.45

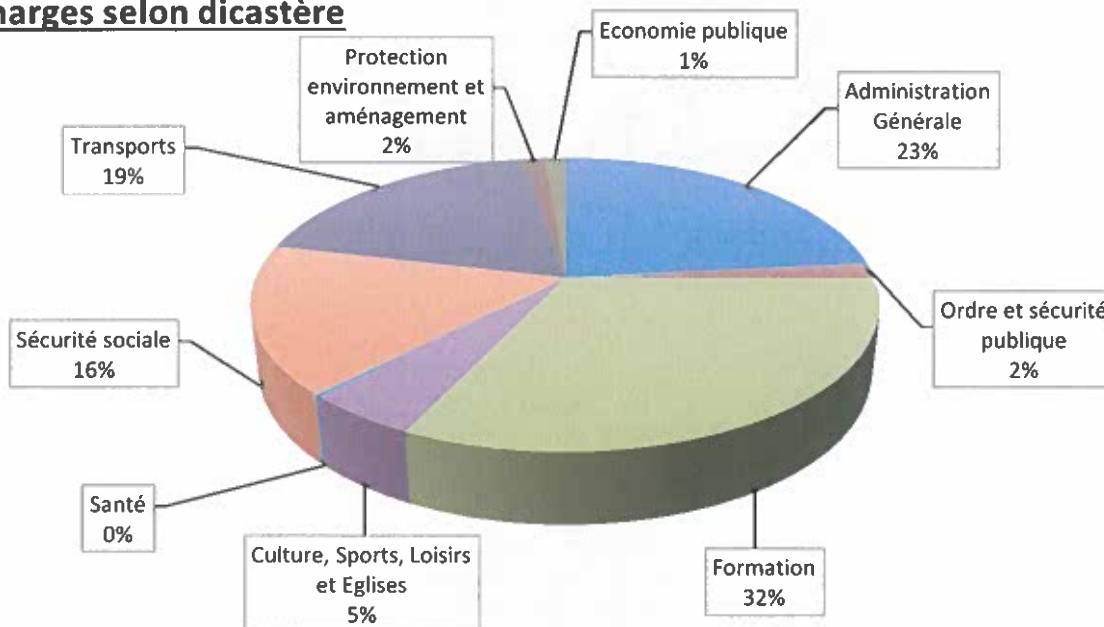
Les réformes fiscales du canton en faveur des entreprises ont également impacté les recettes fiscales des impôts sur les personnes morales.

\*\*\*\*\*

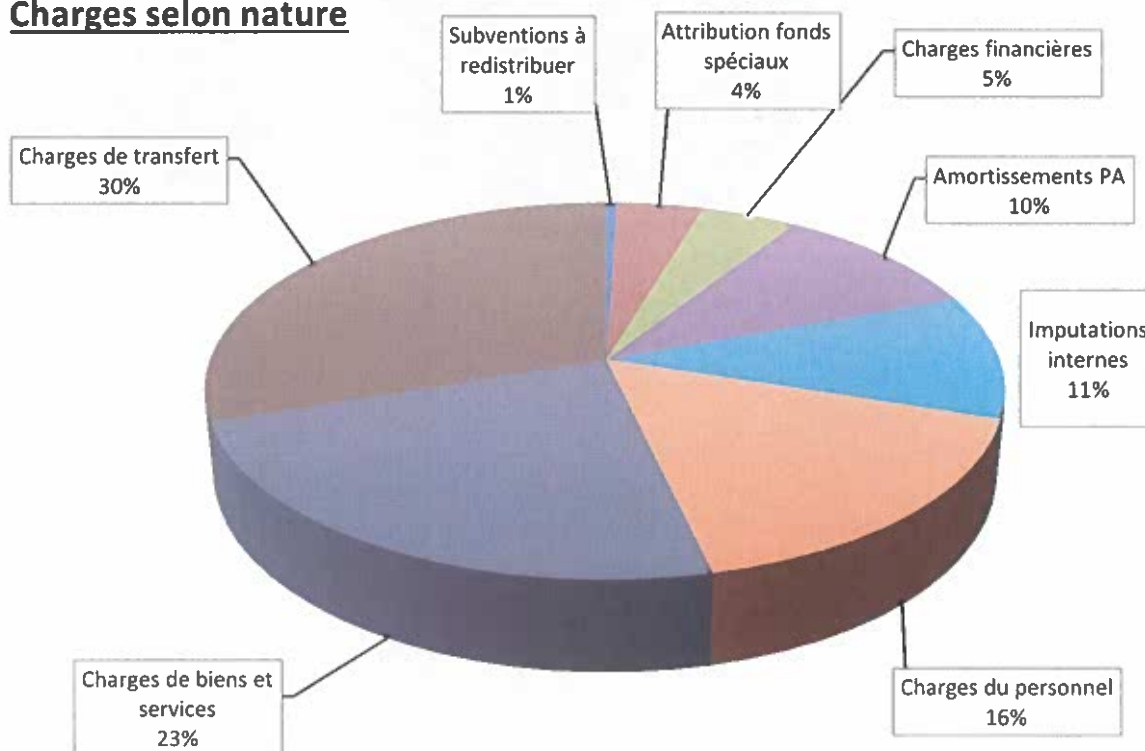
## REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DES CHARGES ET DES RECETTES DES COMPTES 2021

Afin de vous donner une vision globale, nous avons effectué quatre graphiques indiquant le pourcentage respectif des principales charges et recettes des comptes.

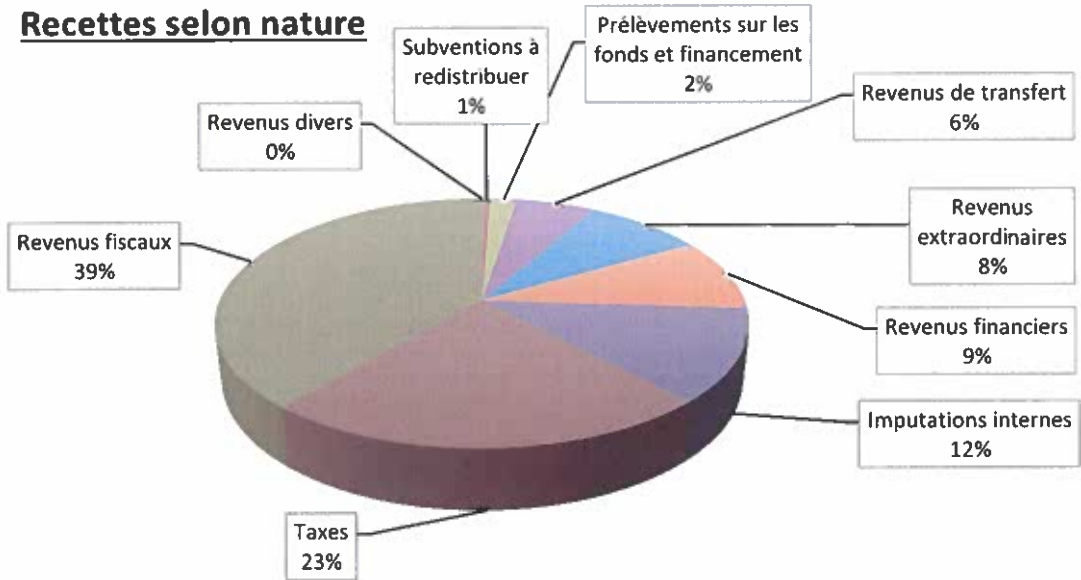
### Charges selon dicastère



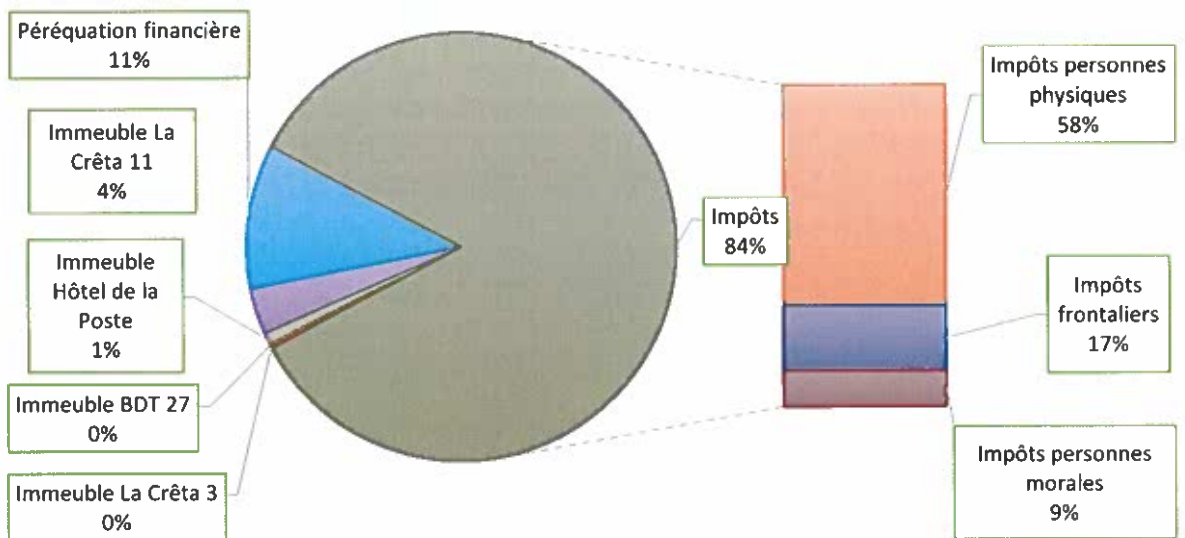
### Charges selon nature



## Recettes selon nature



## Recettes selon fonction



\*\*\*\*\*

## CONCLUSIONS

Nous vous encourageons à prendre connaissance du rapport très complet de l'organe de révision, Fiduciaire Deuber et Beuret, qui vous donnera tous les renseignements détaillés sur les comptes 2021. Ce rapport a été annexé à l'exemplaire de comptes qui vous est remis.

Les comptes se soldent par un déficit important de Fr. 352'316.43 en tenant compte d'un montant prélevé à la réserve de politique conjoncturelle pour Fr. 100'000.00.

Le montant des amortissements pour l'année 2021 s'élève à Fr. 321'774.70 dont un montant de Fr. 135'700.00 pour le patrimoine administratif.

Nous restons bien volontiers à votre disposition pour répondre aux questions que vous pourriez encore vous poser sur les comptes de l'exercice 2021.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions de bien vouloir accepter les comptes 2021 tels qu'ils vous sont présentés, qui bouclent avec un déficit de Fr. 352'316.43.

Veillez croire, Monsieur le Président, Madame la conseillère générale et Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre considération distinguée.

La Côte-aux-Fées, le 28 juin 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
LE PRESIDENT :                      LE SECRETAIRE :

Laurent Piaget

Willy Gerber

# Le Conseil général de La Côte-aux-Fées

vu le rapport du Conseil communal, du 28 juin 2022 ;  
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;  
vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;  
sur la proposition du Conseil communal,  
arrête :

**Article premier** Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2021, qui comprennent :

a) le compte de résultat qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	Fr. 3'007'272.51
Revenus d'exploitation	Fr. 2'299'458.67
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	Fr. -707'813.84
Charges financières	Fr. 141'163.70
Produits financiers	Fr. 260'961.11
Résultat provenant des financements (2)	Fr. 119'797.41
<b>Résultat opérationnel (1 + 2)</b>	<b>Fr. -588'016.43</b>
Charges extraordinaires	Fr. 0.00
Revenus extraordinaires	Fr. 235'700.00
Résultat extraordinaires (3)	Fr. 235'700.00
<b>Résultat total, compte de résultats (1 + 2 + 3)</b>	<b>Fr. -352'316.43</b>

b) les dépenses d'investissements du patrimoine administratif sont de :

Total des dépenses	Fr. 214'697.00
Total des recettes	Fr. 78'243.00
Investissements nets	Fr. -136'454.00

c) pour information, les dépenses d'investissements du patrimoine financier sont de :

Total des dépenses	Fr. 0.00
Total des recettes	Fr. 0.00
Investissements nets	Fr. 0.00

d) le bilan au 31 décembre 2021

**Art. 2** La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2021 est approuvée.

**Art. 3** <sup>1</sup>Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

<sup>2</sup>Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au service des communes.

La Côte-aux-Fées, le 28 juin 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
LE VICE-PRESIDENT : LE SECRETAIRE :

Fabien Gyseler

Fabien Pétremand